

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Asecna : Le PCA et le DG font le tour du propriétaire à Libreville

G.R.M.
Libreville/Gabon

Le Français Jean Lamy, président du Conseil d'administration (PCA) de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna), et le Nigérien Mohamed Moussa, son directeur général, séjournent au Gabon depuis le début de la semaine. Mercredi, accompagné du ministre gabonais en charge des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi, ils ont fait le tour des installations de l'Agence à Libreville. Notamment des équipements essentiels en matière de sûreté et de sécurité du trafic aérien. Ce tour du propriétaire, leur a permis de s'assurer du fonction-

nement optimal des différentes installations et d'encourager les professionnels qui y exercent. Ils ont par ailleurs visité le site d'implantation du futur radar de l'Asecna, le centre de contrôle en route (CCR) qui permet d'assurer la sécurité du trafic aérien. Tout comme les équipements de l'ADS-B, entendu Automatic dependent surveillance-broadcast. Un système de surveillance coopératif pour le contrôle du trafic aérien et d'autres applications connexes. Rappelons que l'Asecna est un établissement public doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière, créé le 12 décembre 1959 par une convention signée à Saint-Louis au Sénégal. Une nouvelle convention de Dakar prévoit qu'elle gère des services dits communautaires (identique pour tous les pays), principalement la gestion des espaces aériens. Au titre des services communautaires, elle gère notamment un espace aérien de 16 100 000 km² réparti en six régions d'informations de vol :



Le ministre des Transports et ses hôtes au cours de la visite

Antananarivo, Brazzaville, Dakar Océanique, Dakar Terrestre, Niamey, N'Djamena. Dans ces régions, elle assure le contrôle

de la circulation aérienne ; le guidage des avions ; la transmission des messages techniques et de trafic ; l'information de vol

ainsi que le recueil des données ; la prévision et la transmission des informations météorologiques.

Les brèves

CONGO/MINES •

Selon l'étude de préféabilité actualisée publiée par Kore Potash, le projet d'extension du gisement Dougou situé au Congo peut livrer annuellement 400 000 tonnes de potasse sur 30 ans. Cela représente une amélioration de 12 ans par rapport aux précédentes prévisions. Cette amélioration résulte, apprend-on, de l'intégration dans le plan minier de 2,31 millions de tonnes de ressources inférées et 2,43 millions de tonnes de ressources indiquées. Le coût en capital reste pratiquement stable, à 158,96 milliards FCFA, contre 159 milliards FCFA auparavant, avec un délai de récupération de 4,3 ans.

CAMEROUN/TRANSPORTS

L'entreprise locale, Camship-CLGG, inaugure un service de cabotage de marchandises conteneurisées entre les ports de Kribi et de Douala. L'activité, qui vient pallier les insatisfactions liées au transport des marchandises par route, devrait s'étendre prochainement au port de Limbé. Selon le planning des opérations de cette entreprise à capitaux camerounais, un bateau partira tous les mardis du terminal à conteneurs du port en eau profonde de Kribi, tandis que le départ du port de Douala, la principale porte d'entrée du Cameroun jusqu'ici, est prévu tous les samedis.

Par SCOM

Mobicash via guichet électronique : les usagers dénoncent des dysfonctionnements

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

DEPUIS une semaine, les usagers du service Mobicash-E Banking de Gabon Telecom sont très remontés. Et pour cause. Dans l'après-midi du vendredi 6 novembre, les comptes de ceux ayant effectué des transactions via les Gab du réseau des banques partenaires ont été débités. Sans pour autant que les opérations n'aillent à leur terme. " À chaque tentative devant un guichet, on recevait des messages depuis notre téléphone, qui indiquaient que le service est actuellement indisponible. Nous avons cru à un problème de réseau, comme c'est souvent

le cas. Et aucune notification ne nous a été faite quant au fonctionnement de nos comptes. Pour s'en apercevoir, il fallait donc effectuer d'autres opérations, le lendemain ou quelques jours plus tard. La plupart des personnes qui ont effectué cette opération ne savent même pas que leurs comptes ont été débités. J'ai perdu 500 000 FCFA. Et jusqu'à ce jour, aucune solution concrète n'a été prise ", explique L. N. M., l'une des victimes. Même son de cloche du côté de N. E., une compatriote qui confie avoir perdu 100 000 francs à la faveur de sa transaction ratée. " J'ai aussitôt appelé le service client, je me suis même rendue sur place. À ce jour, je n'ai toujours pas reçu gain de cause. Qu'on



Pour nombre d'usagers, c'est le désappointement devant les dysfonctionnements autour des transactions via téléphone portable.

nous explique réellement ce qui se passe et que l'on nous rembourse. C'est tout ce que nous souhaitons. ", indique-t-elle. À l'instar de ces usagers dépités,

plusieurs utilisateurs de ce service brandissent déjà la menace de saisir la justice, dès lundi, si le préjudice subi n'est pas réparé dans les plus brefs délais.